

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
R. N. 718....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 14,628.....	14,628
R. N. 720....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 70,384.....	70,384
R. N. 722....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 6,905.....	6,905
R. N. 723....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 67,300.....	67,300
R. N. 724....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 15,448.....	15,448
R. N. 725....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 29,536.....	29,536
R. N. 726....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 67,412.....	67,412
R. N. 751....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 12,358.....	12,358
	Longueur totale.....	677,766

Par arrêté interministériel en date du 15 septembre 1972, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale de la Côte-d'Or avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1973 les sections de routes nationales désignées ci-après :

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
R. N. 5.....	Entre le département de l'Yonne et la R. N. 77 bis : P. K. 0,000 à P. K. 62,220.	62,220
R. N. 65.....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 45,622.....	45,622
R. N. 70.....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 65,515.....	65,515
R. N. 73.....	Entre le département de Saône-et-Loire et la R. N. 74 (Beaune-Sud) : P. K. 0,000 à P. K. 20,610.....	20,610
	Entre la R. N. 74 et le département de Saône-et-Loire : P. K. 23,340 à P. K. 52,193.	28,853
R. N. 77 bis .	Entre le département de la Nièvre et A. 6 (Pouilly-en-Auxois) : P. K. 0,000 à P. K. 38,390.....	38,390
	Entre le C. D. 16 et la R. N. 5 (Sombernon) : P. K. 39,460 à P. K. 56,258.....	16,798
R. N. 80.....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 91,670.....	91,670
R. N. 396....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 128,645.....	128,645
R. N. 396 a..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 1,450.....	1,450
R. N. 428....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 33,894.....	33,894
R. N. 453....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 17,152.....	17,152
R. N. 454....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 83,510.....	83,510
R. N. 459....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 86,227.....	86,227
R. N. 460....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 43,035.....	43,035
R. N. 461....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 18,285.....	18,285
R. N. 468....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 31,625.....	31,625
R. N. 470....	Entre la R. N. 454 et la R. N. 73 : P. K. 0,000 à P. K. 63,350.....	63,350
	Entre l'échangeur A. 6 (Beaune-Sud) et le département de Saône-et-Loire : P. K. 64,800 à P. K. 70,854.....	6,054
R. N. 476....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 49,550.....	49,550
R. N. 494....	Entre la bretelle de Maconge et la R. N. 77 bis : P. K. 25,160 à P. K. 28,205.	3,145
	Longueur totale.....	935,600

Par arrêté interministériel en date du 15 septembre 1972, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale de l'Eure-et-Loir avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1973 les sections de routes nationales désignées ci-après :

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
R. N. 155....	Sur toute sa longueur : P. K. 31,835 à P. K. 104,338.....	71,200
R. N. 183....	Sur toute sa longueur : P. K. 60,513 à P. K. 76,384.....	15,871
R. N. 306....	Entre la R. N. 154 et le département des Yvelines : P. K. 63,762 à P. K. 90,680...	23,378
R. N. 818....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 2,295.....	2,295
R. N. 820....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 24,715.....	25,499
R. N. 821....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 50,934.....	50,879
R. N. 822....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 34,287.....	34,287
R. N. 824....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 13,044.....	13,044
R. N. 825....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 7,855.....	7,855
R. N. 827....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 93,928.....	93,928
R. N. 828....	Entre le département des Yvelines et le C. D. 21/10 : P. K. 0,000 à P. K. 25,727. Entre la R. N. 154 (Dreux) et la R. N. 23 : P. K. 26,125 à P. K. 80,902.....	80,637
R. N. 829....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 16,763.....	16,763
R. N. 833....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 13,530.....	13,530
R. N. 835....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 45,807.....	45,807
R. N. 838....	Courtes sections en Eure-et-Loir.....	1,865
R. N. 839....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,937 à P. K. 93,596.....	93,024
R. N. 841....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 74,646.....	74,646
	Longueur totale.....	664,508

Par arrêté interministériel en date du 15 septembre 1972, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale de la Haute-Garonne avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1973 les sections de routes nationales désignées ci-après :

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
R. N. 112....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 25,129.....	25,129
R. N. 117....	Entre la R. N. 125 (Saint-Martory) et la limite du département de l'Ariège : P. K. 0,000 à P. K. 14,317.....	14,317
R. N. 124....	Entre la R. N. 115 (Toulouse) et la R. N. 20 (Toulouse) : P. K. 0,000 à P. K. 1,736.....	1,736
R. N. 125....	Entre la R. N. 618 (Chaum) et Luchon : P. K. 121,220 à P. K. 138,180.....	16,960
	Entre Luchon et la frontière d'Espagne : P. K. 138,180 à P. K. 157,380.....	19,200
R. N. 125 a..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 0,525.....	0,525
R. N. 618....	Entre la limite des Hautes-Pyrénées et la R. N. 125 : P. K. 0,000 à P. K. 13,810.....	13,810
	Entre la R. N. 125 et la frontière d'Espagne : P. K. 13,810 à P. K. 22,974.....	9,164
	Entre la R. N. 618 c et la limite du département de l'Ariège : P. K. 14,320 à P. K. 50,228.....	35,908
R. N. 622....	Entre la R. N. 125 et la R. N. 624 : P. K. 0,000 à P. K. 69,800.....	69,800
	Entre la R. N. 624 et la limite du département du Tarn : P. K. 69,800 à P. K. 80,530.....	10,730